

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres -1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2023 059

Catégorie

Arrêté de
circulation

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE CIRCULATION
D-134 Rue de Berchères

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : AIMS TELECOM-GBM
TSA 70011-CHEZ SOGENLINK
69134 DARDILLY Cédex

Emetteur : FBL

N° panneau : 149/16

Affiché le : 16/09/23

Retiré le : 16/10/23

Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Mail : tpr-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
D134-Rue de Berchères	Création de réseau télécom pour l'opérateur NEXLOOP	Du 18/09/2023 au 30/10/2023	X		

Le dépassement et le stationnement des véhicules sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Deux sens de circulation

Ampliation adressée à :

AIMS TELECOM-GBM-69134 Dardilly-Cédex
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 13/09/2023



Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,

Chantal CHEVALLIER

M. Le Maire JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : 14 SEP. 2023
-et de la notification le :